

Pour une protection optimale de la population

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **49 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

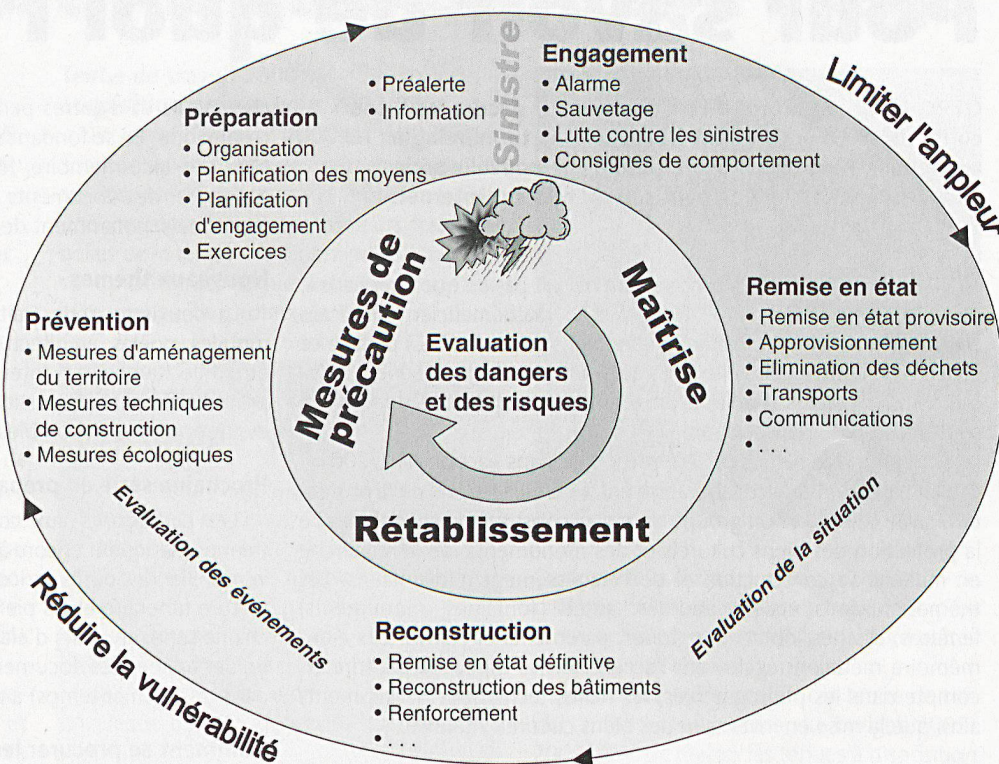
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCEPTION DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour une protection optimale de la population

OFPC. L'un des objectifs premiers du système de protection de la population est de permettre aux organisations partenaires de s'appuyer mutuellement, notamment en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Dans cette optique, la recherche, coordonnée et orientée vers la pratique, joue un rôle de premier plan.

Processus de gestion des risques



La recherche en matière de protection de la population a pour mission de créer les bases permettant au système coordonné d'accomplir toujours mieux ses tâches. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? La réponse se trouve dans la « Conception de la recherche et développement en matière de protection de la population », publiée en début d'année.

Selon le plan directeur de la protection de la population, le système est conçu avant tout pour gérer les catastrophes et les situations d'urgence, et, accessoirement, pour agir en cas de conflit armé. La recherche doit donc porter sur ces tâches et les enseignements qu'on en tire doivent pouvoir être appliqués dans les domaines suivants: conduite (organes de conduite), ordre et sécurité (police), sauvetage et lutte contre tous les types de sinistres (sapeurs-pompiers), santé et premiers secours (santé publique), infrastructure technique (services techniques), protection, assistance et aide (protection civile).

La gestion des risques, un processus cyclique

La conception de la recherche et développement (R&D) se fonde sur une gestion coordonnée des risques. Les tâches de protection de la population et de ses bases d'existence peuvent être représentées sous la forme d'un processus cyclique (voir schéma):

1. Dans un premier temps, soit avant qu'un événement se produise, on prendra des **mesures de précaution**. Il s'agit là de faire la distinction entre prévention et préparation. On entend par *prévention* les

mesures propres à empêcher un événement ou à en réduire les conséquences, par exemple dans le domaine de la construction ou de l'aménagement du territoire. La *préparation* regroupe en revanche les mesures devant permettre de limiter le plus rapidement possible les dégâts, en fonction de la nature de l'événement, par exemple la planification des interventions et des moyens ou l'instruction.

2. Lorsqu'un événement survient, on passe à une deuxième phase dont l'objectif est la **maîtrise**. Les moyens de première intervention entrent immédiatement en action afin de sauver des personnes, de circonscrire le sinistre ou d'informer le public. Vient ensuite la remise en état provisoire des infrastructures endommagées (transports, alimentation en eau et en énergie, évacuation des eaux usées, communications).
3. La dernière phase est celle du **rétablissement**: remise en état définitive et *reconstruction*. Il importe à ce stade de tirer les enseignements de l'événement. On veillera ainsi à améliorer la capacité de résistance des infrastructures au cas où un événement du même type se produirait à nouveau.

Apprendre grâce aux catastrophes

Le processus cyclique présenté plus haut doit être considéré comme un modèle. Dans la réalité, il n'y a pas de délimitation claire entre les différentes tâches décrites et les phases ont tendance à se chevaucher.

L'accent est mis sur la notion de cycle. En effet, des mesures de précaution prises à la suite d'un événement auront des conséquences directes sur la maîtrise du prochain. Afin de pouvoir identifier ces conséquences et influencer sur elles, il importe de procéder à une **évaluation** complète et systématique des événements.

Le système de protection de la population ne couvre pas l'ensemble du cycle. Ses tâches consistent essentiellement à limiter l'ampleur de l'événement (préparation, engagement, remise en état). La responsabilité principale des activités visant à réduire la vulnérabilité (prévention, reconstruction) ressortissent à d'autres institutions.

La R&D est un processus permanent

Les connaissances scientifiques acquises par la R&D doivent être mises à la disposition des intéressés. Il s'agit en l'espèce de mettre en évidence des corrélations complexes dans une perspective de mise en œuvre.

La gestion coordonnée des risques exige une prise en compte globale des champs d'action considérés au sein du processus cyclique. Les menaces et les possibilités de réaction évoluent avec le temps. Par conséquent, la R&D est un processus permanent qui doit être coordonné en fonction des besoins et orienté sur le long terme.

La conception « Recherche et développement en matière de protection de la population (R&D) » est disponible à l'adresse www.bevoelkerungsschutz.com (rubrique: « Recherche »). □